# Appel d’offre (individuel ou institutionnel) : Consultation pour l’amélioration de la prise en charge du jeune enfant dans les Etablissements d’accueil de la Petite Enfance (EPE)

## Contexte

Les Etablissements et centres d’accueil de la Petite Enfance (EPE), placés sous le contrôle des services déconcentrés du Ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la Femme (MSNFCF) ont pour mission générale de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des jeunes enfants de moins de cinq ans. Les EPE sont régulés conformément au [Décret exécutif[[1]](#footnote-1) N°08-287](http://mree.gov.dz/wp-content/uploads/2016/10/F2008053.pdf) du 17 septembre 2008 fixant leur condition de création**,** leur organisation, leur fonctionnement et leur contrôle. En 2018, le nombre des EPE sur le territoire national a atteint 2,452 EPE qui comprennent i) les crèches qui accueillent de façon régulière des enfants âgés de 3 mois à 3 ans, ii) les jardins d’enfants qui accueillent de façon régulière des enfants âgés de 3 mois et plus, iii) les établissements « multi-accueil » qui s’adaptent aux besoins des parents (accueil régulier ou accueil occasionnel). Leur rôle est d’assurer l’accueil des enfants en organisant des activités destinées à favoriser leur éducation, leur éveil et leur socialisation, de concourir à la prise en charge précoce et à l’intégration sociale des enfants en situation de handicap ou atteints d’une maladie chronique invalidante, d’aider les parents dans l’éducation de leurs enfants et leur permettre de concilier leur vie familiale, professionnelle et sociale. Les professionnels travaillant dans les EPE (12.896 personnes) sont nombreux et divers dont les directeurs, les éducateurs, les médecins, les aides éducateurs, les assistants, les psychologues, les professeurs des activités multiples tels que musique, sport, théâtre, dessin, et danse, les cuisinières, les femmes de ménages et les gardiens. Pour le premier semestre de l’année 2018, le nombre d’enfants accueillis a été de 147,596 dont 1294 enfants vivant avec un handicap. Un nouveau décret est par ailleurs en cours d’élaboration, en vue : 1- d’améliorer la qualité de la prise en charge des enfants accueillis au sein des établissements notamment la prise en charge médicale et psychologique à travers l’obligation des établissements à assurer un contrôle médical régulier au profit des enfants accueillis, en cas de nécessité, un contrôle psychologique clinicien ou orthophoniste ; 2- d’unifier les programmes pédagogiques à tous les établissements afin d’assurer l’apprentissage des enfants accueillis sur les valeurs sociales, les principes nationaux et religieux, 3- de simplifier les procédures administratives, 4- de réduire les délais consacrés à l’étude des dossiers administratif et technique et simplifier des procédures, 5- de renforcer le contrôle et la prise de décision en cas de constatation d’irrégularité ou de manquement prouvé.

En marge de la célébration de la Convention relative aux droits de l’enfant (CDE) le 20 novembre 2016, une rencontre nationale a été organisée par le MSNFCF sur le thème « *Modalités d’accueil de la petite enfance et son rôle dans le développement psychique, mental et social* ». Cette rencontre avait comme objectifs 1) de dresser un état des lieux sur la gestion des EPE en Algérie ; 2) d’améliorer les services (sanitaires, psychologiques et sociaux) et le développement des structures et EPE dont celles qui s’occupent des enfants en situation de handicap ; 3) de veiller à unifier les programmes et la gestion pédagogique des EPE ; et 4) d’aider les femmes travaillant à atteindre l’équilibre entre leur vie professionnelle et familiale.

A la lumière des recommandations émises, le MSNFCF s’est engagé à renforcer le dispositif de prise en charge du jeune enfant dans les EPE, et a requis le soutien de l’UNICEF pour ce faire. L’assistance technique recherchée visera à répondre aux besoins des EPE pour un meilleur accueil des jeunes enfants, avec particulièrement le renforcement d’outils spécifiques dont le projet d’établissement, le projet socio-éducatif, des programmes d’activités, une association des parents, des dispositions d’accueil des enfants ayant des besoins spécifiques. Elle devra permettre d’autre part un renforcement du système de suivi et d’évaluation par les EPE et par l’autorité compétente, les Directions de l’Action Sociale et de la Solidarité de Wilaya. Cette assistance technique s’inscrit dans le Plan de travail conjoint 2018-2019 signé entre l’UNICEF et le MSNFCF.

## Objectif général

L’objectif de l’assistance technique au MSNFCF est l’amélioration des prestations des services de prise en charge des enfants de trois mois à cinq ans dans les établissements d’accueil de la petite enfance en se référant aux objectifs de la Loi nationale d’orientation scolaire de 2008[[2]](#footnote-2), notamment en termes de compétences de base (dont les compétences culturelles) et en termes d’accès au savoir.

## Objectifs spécifiques

* Développer un programme unifié et des outils de prise en charge du jeune enfant dans les EPE sur la base des bonnes pratiques documentées et des standards internationaux
* Renforcer les outils et méthodes de suivi et d’évaluation de la prise en charge du jeune enfant par les EPE et les responsables des Directions de l’Action Sociale et de la Solidarité de Wilaya
* Renforcer les compétences des professionnels intervenant dans les EPE par le développement de curriculum de formation sur la base de l’évaluation des formations existantes et des standards internationaux

## Activités

Afin d’atteindre ces objectifs, l’expertise mobilisée par l’UNICEF réalisera les activités suivantes :

1. Documentation des bonnes pratiques (sur base des standards internationaux) dans la prise en charge des enfants par les établissements d’accueil de la petite enfance (EPE) à travers
   * Une revue des outils et de la documentation disponible
   * Une consultation des professionnels du secteur et des parties prenantes (public, privé, associatif)
2. Evaluation de l’ensemble des formations mises en œuvre pour les professionnels intervenant dans le EPE par les secteurs public, privé et associatif
3. Développement d’un programme de prise en charge unifié et consultation des professionnels et des parties prenantes avant validation par le MSNFCF
4. Développement d’un guide ressource pour l’ensemble des professionnels intervenant dans les EPE, incluant outils didactiques, outils de suivi et d’évaluation pour les EPE et pour les DAS leur permettant d’assurer un contrôle effectif de la qualité et des conditions dans lesquelles les EPE offrent leurs services (respect du cahier des charges, des règles de construction, d’hygiène, de sécurité…)
5. Formation des Chefs de services des DAS chargés de la supervision des EPE dans cinq régions pilotes sur la base du Guide ressource
6. Développement d’outils de sensibilisation à l’usage des Chefs de services des DAS des régions pilotes et destinés aux personnels des EPE
7. Test, revue et amélioration des outils de suivi et d’évaluation internes des EPE et de ceux à l’usage des DAS dans les régions pilotes.
8. Accompagnement de la sensibilisation des EPE des régions pilotes sur l’utilisation du Guide Resource et des outils de gestion et de prise en charge par les DAS
9. Evaluation des pratiques dans les cinq régions pilotes, revue du Guide et outils et proposition d’un plan de généralisation par le MSNCFC en fin de projet

## Livrables

|  |  |
| --- | --- |
| **No** | **Livrables** |
| 1 | Note méthodologique et plan de travail |
| 2 | Rapport analytique sur 1) les pratiques de prise en charge dans les EPE, incluant des recommandations de suivi sur base de la revue documentaire et de la consultation des professionnels et parties prenantes et sur les formations dispensées (en langue française). |
| 3 | Programme de prise en charge unifié adapté au contexte du pays et conforme aux normes et standards internationaux, en y associant les parties prenantes et validé par le MSNFCF (en langue française, puis arabe après validation) |
| 4 | Guide de prise en charge dans les EPE incluant les outils didactiques à l’usage des professionnels des EPE et des outils de suivi et évaluation pour les EPE et les DAS (en langue française, puis arabe après validation) |
| 5 | Plan de formation et rapports sur les formations mises en œuvre pour les responsables de toutes les DAS dans les cinq régions pilotes (en langue arabe et français), incluant les tests pré et post-formation, fiches de présence, … |
| 6 | Proposition d’un plan de démultiplication, d’outils et supports de sensibilisation du personnel des EPE sur le Guide Ressources et les outils |
| 7 | Rapport sur les sessions de sensibilisation des EPE par les Chefs de service des DAS |
| 8 | Rapports d’évaluation des outils de suivi-évaluation et outils reformulés |
| 9 | Rapport final (en langue française, puis arabe après validation), incluant une proposition de plan de généralisation aux autres régions du pays |

L’ensemble des documents des livrables seront transmis sous format électronique à l’UNICEF pour commentaires, puis validation. Tous les livrables préparés par l’expertise, y compris le rapport final, devront être approuvés par l’UNICEF en consultation avec le MSNFCF.

## Supervision technique et responsabilités

L’appel d’offre s’adresse à la fois aux bureaux d’études ou institutions engageant des experts répondant aux critères recherchés, qu’aux consultants indépendants représentant un consortium d’experts indépendants dirigé par un chef d’équipe. Un contrat institutionnel est établi avec le bureau d’étude retenu dans le premier scénario ; par contre un contrat individuel est signé avec le chef d’équipe retenu dans le second scénario.

L’accompagnement et le suivi de la consultation seront assurés par le Chargé de programme Développement de la Petite Enfance (DPE) sous la supervision générale de la Responsable de Programme « Développement, Protection et Participation de l’Enfant ».

Au plan administratif, le contrat sera géré par le Chargé de Programme DPE qui assurera le suivi du projet en évaluant les activités et les livrables. Il appuiera la prestation en coordonnant avec le MSNFCF, les aspects organisationnels et administratifs (organisation, visites, déplacements, etc.). L’organisation de la consultation sera coordonnée par l’UNICEF avec le MSNFCF et particulièrement la Sous-direction de la Petite Enfance et de l'Enfance Privée de Famille.

Au plan technique, les activités seront facilitées et supervisées par un Comité de suivi formé de représentants du MSNFCF (Sous-direction de la Petite Enfance et de l'Enfance Privée de Famille, Direction du personnel et de la formation/CNFPS, Direction de la Conception, du Suivi, de l’Analyse, de l’Evaluation et Développement des Activités de Prise en Charge Institutionnelles et des Ressources Pédagogiques), du Chargé de programme DPE de l’UNICEF et de représentants des partenaires privés et/ou associatifs. Le MSNFCF facilitera la planification et l’organisation des réunions de suivi avec les partenaires du projet en lien avec le Chargé de Programme DPE de l’UNICEF. Le MSNFCF facilitera le travail de coopération avec le Comité de suivi, les réunions et missions des experts et mettra à disposition de l’expertise les documents, rapports, contacts nécessaires à l’accomplissement de la mission.

## Durée de la mission et conditions de travail

L’expertise se déroulera durant 12 mois, entre le 25.12.2018 et le 24.12.2019. La mission se déroulera principalement à Alger avec des déplacements sur d’autres Wilayas. L’expertise sera entièrement responsable de l’organisation du travail depuis le lieu de résidence, sur Alger et en région.

La généralisation du projet à l’ensemble du pays est envisagée par le MSNFCF dans une deuxième phase post-2019.

## Emoluments et conditions de paiement

Le montant de la consultation sera négocié et convenu sur la base de l’offre financière présentée. Les paiements seront échelonnés et effectués après réception et acceptation des livrables par l’UNICEF après consultation du partenaire gouvernemental.

L’UNICEF procédera aux paiements selon l’échéancier suivant :

* Paiement de 25 % du forfait suite à la validation des livrables 1 et 2
* Paiement de 25 % du forfait suite à la validation des livrables 3 ,4 et 5
* Paiement de 20 % du forfait suite à la validation des livrables 6 et 7
* Paiement de 30 % du forfait suite à la validation des livrables 8 et 9

## Compétences et qualification de l’expert

Les offres pourront émaner d’un cabinet d’expertise ou être soumises par des consultants principaux qui prendraient la responsabilité de s’associer à d’autres experts. Les offresdevront répondre aux critères suivants :

Une expertise nationale et une expertise internationale sont requises. Le soumissionnaire devra disposer d’une expérience avérée de mise en œuvre de projets similaires à l’international et d’une connaissance pointue du secteur de l’enfance en Algérie.

Les experts devront avoir une capacité démontrée de travail en équipe dans des contextes multiculturels. En particulier, les personnes contribuant à la mission devront disposer :

**Pour l’expertise internationale :**

- d’une formation postuniversitaire de niveau Master, de préférence dans le domaine des sciences sociales ou autres domaines pertinents

-d’une expertise démontrée dans le domaine du social et de la petite enfance

- d’une expérience solide en développement d’outils de gestion et de supervision dans le secteur de la petite enfance

- d’une expertise avérée en formation et suivi / évaluation dans le secteur social

- d’une parfaite maitrise du français et de l’anglais, la connaissance de l’arabe étant un atout

**Pour l’expertise nationale**

- d’une formation postuniversitaire de niveau Master, de préférence dans le domaine des sciences sociales ou autres domaines pertinents

-d’une expertise démontrée du secteur social en Algérie et expérience de travail démontrée dans le secteur d’au moins 7 années

- d’une très bonne connaissance de l’organisation des structures rattachées au MSNFCF et des établissements d’accueil de la petite enfance en particulier

- de compétences démontrées dans le domaine de la recherche et de l’analyse dans le secteur social

- d’une parfaite maitrise des langues arabe et française, la connaissance de l’anglais étant un atout

## Documents à fournir lors de la soumission

Les offres d’expert individuel ou de cabinet d’expertise devront inclure dans le dossier de candidature :

1. Une offre technique explicitant la lecture que l’expertise a des termes de références proposés, incluant les ajouts ou prolongements qu’il ou elle suggère d’apporter, la méthodologie qu’elle compte suivre pour réaliser cette consultation ainsi que le plan de travail proposé explicitant la chronologie des tâches et activités, ainsi qu’:
2. Une lettre présentant les atouts dont l’expertise juge pouvoir se prévaloir pour réaliser ce travail de manière satisfaisante (formation académique, expérience professionnelle, travaux similaires...)
3. Le CV(s) détaillé(s) et à jour de(s) personne(s) contribuant à la mission, le P11 de l’expert(e) principal(e)
4. Des références de personnes pouvant être contactées en lien à des travaux similaires ou comparables effectués par l’expertise
5. Une offre financière détaillant la rémunération souhaitée incluant les émoluments évalués en jour/personne ainsi que tous les frais annexes détaillés, dont les frais de déplacement, de communication, de réunions, etc. ...
6. Les annexes de soumission (ici attachés), à savoir :

* Formulaire de présentation de l'offre technique
* Formulaire de présentation de l'offre financière

Ces formulaires aideront l’évaluation des offres ;



Il est à noter que les offres financières ne seront examinées que si les offres techniques sont jugées recevables et de qualité acceptable.

L‘expertise retenue devra fournir pour finalisation du contrat :

* Copies des diplômes universitaires et certificats de formation
* Un formulaire P11 disponible sur le site de l’UNICEF : <http://www.unicef.org/about/employ/files/P11.doc>, dument rempli par le/la candidat(e)

## Evaluation des offres

L’évaluation des offres sera faite sur la base suivante :

* Score pour l’offre technique : 70 points
* Score pour l’offre financière : 30 points

|  |  |
| --- | --- |
| **EVALUATION TECHNIQUE** |  |
| Correspondance globale entre les exigences des TDR et la proposition   * Compréhension des tâches, des objectifs et la cohérence de la réponse | 25 |
| Méthodologie et approche proposée   * Qualité de l’approche proposée/méthodologie * Qualité du plan de travail proposé | 13  12 |
| Profil du candidat/Capacité technique   * Pertinence du profil et de l’expérience du/des consultant(s) avec des projets similaires et selon les qualifications requises * Qualité du travail précédent et références | 10  10 |
| Total des points de l’évaluation technique | 70 |
| **EVALUATION FINANCIERE** |  |
| Pertinence | 30 |
| **TOTAL** | **100** |

L`évaluation des offres financières sera faite uniquement pour les candidats ayant obtenu au moins un score de 40 points au terme de l`évaluation technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

La candidature se fera en ligne

L'UNICEF ne tolère aucune forme d'exploitation sexuelle, d'abus et de harcèlement sexuel.

**Alger, le 25 novembre 2018**

Préparé par : Ilyes Kessal, Chargé de Programme Développement de la Petite Enfance

Revu par : Kristine Peduto, Responsable Programmes « Développement, Protection et Participation de l’Enfant »

Approuvé par : Moncef Moalla, Représentant-Adjoint

1. <https://www.vitaminedz.com/articlesfiche/1294/1294679.pdf> [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.education.gov.dz/wp-content/uploads/2015/02/loi0804Fr.pdf [↑](#footnote-ref-2)